

CDL Les déplacements à Sainte Luce

Le CDL a consacré 2 réunions thématiques les 28 février et 5 avril aux déplacements à Sainte Luce.

Ce document présente la synthèse des avis et propositions du CDL :

- sur le futur plan de déplacement urbain (PDU) de Nantes Métropole à l'échéance 2030
- sur les déplacements viaires, vélos et piétons à Sainte Luce.

Cette synthèse restitue ce qui a fait consensus et débat mais aussi les questions à approfondir. Par consensus il faut entendre ce qui fait consentement du plus grand nombre dans le respect de la diversité des avis émis.

Pour chaque sujet les avis exprimés à approfondir sont identifiés. Afin de respecter la pluralité des débats les avis exprimés non retenus sont également indiqués.

L'avis du CDL sur le projet de PDU métropolitain

Le nombre global de déplacements devrait augmenter, notamment à l'extérieur de Nantes, dans la même proportion (20 % à quelques pourcentages près) que la population de la métropole d'ici 2030 voir un peu plus.

On manque d'informations précises de Nantes métropole sur les critères ayant amené les prévisions d'évolution à l'horizon 2030 des différents modes de déplacements (transports collectifs, voiture, vélo, piétons, ...). Ces prévisions reposent-elles sur des études quantitatives ou simplement des intentions louables ?

Contrairement aux prévisions de Nantes métropole, selon le CDL les déplacements en voiture devraient augmenter mais on ne sait pas dire dans quelles proportions.

Il serait intéressant

- d'évaluer l'impact des aménagements futurs du périphérique sur l'évolution du trafic
- d'observer l'impact de la fermeture pour entretien du pont de Thouaré pendant 6 mois

Le développement des transports collectifs est à privilégier. Pour Sainte Luce le chrono bus C7 est un atout.

Pour autant la prévision de Nantes métropole d'une faible évolution en part modale et en volume des transports collectifs depuis 2008 et à l'horizon 2030 est surprenante par rapport aux investissements importants réalisés à ce jour.

Nantes Métropole a donné la priorité au développement des transports collectifs structurants (tramway, busway et chronobus) au détriment des offres de dessertes de proximité en transports collectifs dont les rotations sont parfois insuffisantes, voire inexistantes le dimanche.

L'offre de transport collectif est trop radiale centrée sur le centre de Nantes. Le maillage global de l'offre de transport collectif est insuffisant (lignes 1 et 2 du tramway, lignes chronobus C7 et C3, ...).

Le prix élevé (?) des transports collectifs freine leur développement.

Les objectifs fixés par le PDU semblent difficilement réalistes et la diminution de la part de la voiture ne sera pas celle annoncée. Pour autant pour chercher à les atteindre à minima il faut :

- ouvrir des voies et ralentir les voitures

- augmenter le prix du stationnement à Nantes
- donner une priorité aux transports collectifs
- organiser à l'extérieur du périphérique une architecture en réseau
- modifier les horaires de bureau des universités, des grandes écoles et des écoles.

Un plan audacieux pour atteindre les objectifs de Nantes métropole pour le report vers les déplacements piétons et vélos est indispensable. Ceci suppose d'une stratégie bien identifiée accompagnée d'un réel plan d'action et d'investissement qui aujourd'hui ne semble pas encore défini. Il faudra en priorité sécuriser les déplacements vélos et piétons.

Avis et propositions CDL pour les déplacements viaires lucéens

➤ Faut-il décourager les flux de transit ou faciliter la traversée de Sainte Luce ; quels Itinéraires de délestage ?

Il faut peut-être décourager la traversée de Sainte Luce mais surtout donner une priorité aux transports collectifs et trouver des itinéraires de délestage des voitures. Il est néanmoins constaté que la route appelle la voiture.

Les flux de délestage pour fluidifier le trafic routier sur la RD 68 notamment sur le cœur de ville de Sainte Luce sont à développer.

L'identification de ces flux de délestage est à approfondir : faut-il les développer dans le cœur de ville, les développer (très ?) en amont du cœur de ville avec une vision globale Mauves, Thouaré, Carquefou et Sainte Luce des déplacements, ... ?

Le non engagement à ce jour de l'étude prospective des déplacements à l'horizon 2030, pourtant actée par Nantes Métropole, prenant en compte l'évolution prévisible des déplacements compte tenu de l'évolution prévisible de l'urbanisation est à ce jour une lacune grave.

➤ Quels itinéraires de délestage envisagés ?

La sécurisation des itinéraires existants ou nouveaux est une priorité notamment une limitation de la vitesse, une signalétique permettant le repérage facile de ces itinéraires, ...

Pour les itinéraires futurs il faut prévoir des voiries suffisamment larges (voitures, vélos, piétons, ...) et les inscrire dès à présent dans le PLUM pour les protéger.
La création dans le futur PLUM de lotissement en impasse n'est pas souhaitable.

Un contournement volontariste par le sud de la ligne SNCF entre la porte d'Anjou et les ponts de Thouaré serait une vraie solution quelle que soient les difficultés qu'il pourrait rencontrer pour le mettre en œuvre.

Les flux de délestage seraient à étudier plus au nord de Sainte Luce en proximité de la route de Paris d'autant qu'un nombre important d'emplois sont localisés dans les zones d'activités qui longent celle-ci.

La non réalisation de la voirie prévue au PLU de 2007 de Sainte Luce entre Thouaré et Sainte Luce pour connecter les voiries existantes de Sainte Luce avec celles du lotissement des Deux Ruisseaux de Thouaré où sont également localisés les services techniques de cette commune est regrettée.
Il faut réaliser cette connexion au nord de la route de Thouaré avec les voies existantes à Sainte Luce.

Il est noté l'intérêt des 2 voiries prévues au PADD (liaison Nord-Sud reliant la route de Paris à la RD 68 au Prouau ; liaison Est-Ouest reliant le quartier d'habitat des Deux Ruisseaux à Thouaré à la zone d'activité de la Maison Neuve à Sainte Luce).

L'intérêt en particulier de la voirie du Prouau vers la route de Paris ((RD723) est à étudier en lien avec un réaménagement global de celle-ci pour mieux prendre en compte les flux de transit.

L
a suppression du péage de Carquefou aurait un impact positif sur la diminution du trafic de la RD 68.

➤ La circulation à l'intérieur de Sainte Luce



✚ Percer ou pas des voies en impasse ?

La décision d'ouvrir certaines impasses doit se prendre au cas par cas.

Au sud de la route de Thouaré des parcours ouverts à tous les Lucéens sont nécessaires.

Le percement des impasses vers les écoles proposées par l'étude urbaine Magnum (ZAC des indulgences pour l'école Saint Vincent, rue Jules Ferry pour les écoles des Tilleuls et des Pré Verts) n'est pas souhaitable ou si besoin uniquement pour les cars scolaires.

Le maintien en impasse et l'aménagement de parking pour l'arrêt minute de voitures et le stationnement des cars scolaires sur des aires réservées sont préférables.

✚ Créer de nouvelles liaisons ?

✓ La création d'une nouvelle liaison à partir du futur quartier du bois des Anses des Gohards en direction du cœur de ville via la rue du Petit Chassay, l'allée Eudes de Frémont et la place du marché puis reliant la RD 68 via la rue de Bretagne fait consensus. C'est une voirie à sécuriser avec une vitesse limitée.

Cet axe permettrait un désenclavement utile de la mairie et de la place du Marché. Il permettrait également l'accès des futurs habitants du bois des Anses des Gohards aux commerces et services du centre-ville ainsi qu'une connexion vers Thouaré.

✓ La création d'une nouvelle liaison au nord de la rue de Saintonge reliant la RD 68 au carrefour de la Planchonnais et de la Bougrière via le Patisseau, la rue des Ecreneaux, la rue des Courlis, le chemin des Doves, les rues du Plessis Maillard, des Roseaux et de la Gare est également proposée.

Cette nouvelle liaison permettrait également de relier la RD 68 au carrefour de la Minais via la route existante de la Minais. Elle permettrait aussi de relier la RD 68 via les rues existantes de la Poitevineière, de la Rongère et des Sensives au Taillis Moreau via la rue de la Piais ou encore à la Gicquelière.

Quelques participants sont néanmoins réservés sur la faisabilité cette nouvelle voirie entre le Patisseau et la rue des Ecreneaux qui serait à étudier plus précisément compte tenu :

- de l'impact sur le foncier des propriétés individuelles au départ du Patisseau et plus globalement sur les quartiers traversés
- du calibrage insuffisant de certaines voiries
- de l'impact pour les déplacements sur le quartier de la Minais, la sécurisation des accès à l'école Félix Tessier et aux équipements sportifs. En effet nouvelle cette voirie débouchera aussi sur la rue Olympie de Gougues qui est un accès de l'école Félix Tessier. Elle traverse par ailleurs les futurs équipements sportifs.

✓ Autres propositions à étudier : ouvrir la rue du Pinier à double sens, y prévoir itinéraire pour les vélos ; ouvrir la rue d'Anjou vers l'avenue de Bretagne

Avis et propositions CDL pour les déplacements piétons-vélos à Sainte Luce

➤ La séparation des voiries voiture / vélos

Un consensus se dégage pour une séparation des voies « piétons/vélos/voiture » lorsque cela est possible mais il faut s'adapter aux possibilités de nos voiries. Lorsque la voirie n'a pas la largeur suffisante les pistes cyclables doivent être séparées de celle-ci.

Il faut impérativement prévoir des voies séparées (voirie d'environ 16m) pour tout nouveau projet d'urbanisme et les inclure obligatoirement dans le PLUM sinon cela ne sera qu'un vœu pieu.

➤ Un sens unique pour certaines voies et créer une piste cyclable ?

C'est une bonne proposition avec une étude des flux de circulation à prévoir. C'est néanmoins une solution à étudier au cas par cas pour en vérifier la faisabilité notamment pour trouver une solution pour le sens inverse.

Les tracés des pistes cyclables devraient être intégrés dans le PLUM.

Un groupe de travail complémentaire du CDL pourrait être constitué pour faire une proposition concrète de schéma de pistes cyclables.

Il est noté que des sens uniques existent déjà : K Dolny, Pinier avec pistes cyclables plus ou moins bien séparées.

➤ La qualité des pistes cyclables et voies piétonnes desservant les écoles et plateaux sportifs ?

Il manque sur certains tronçons des pistes cyclables des voies piétonnes, notamment où la sécurité n'est pas suffisamment assurée.

La qualité des pistes cyclables desservant les écoles et le collège sont à améliorer en priorité pour permettre aux élèves de s'y rendre de façon autonome et accessible à toutes sortes de vélos. Il en est de même pour les liaisons entre les écoles et les plateaux sportifs ou les salles de sport.

Une étude plus particulière est à réaliser sur le carrefour de la Cadoire marqué par une absence de continuité des pistes cyclables et le non élargissement de la voirie avec les nouvelles constructions. Faut-il étudier un sens unique, ouvrir des voies parallèles pour les voitures et les bus, trouver un autre cheminement pour les vélos jusqu'au collège ?

La sécurisation de la route des sables et de la rue du Plessis Maillard, devenues un axe délestage pour les voitures via Bellevue, est indispensable. Il serait utile que la municipalité présente les projets envisagés pour recueillir au préalable l'expertise d'usage des citoyens.

Il est nécessaire de mettre à disposition de la population :

- un plan des circulations douces existantes autonomes (non partagées avec les véhicules)
- un plan des circulations douces existantes partagées avec les véhicules.

Il est indispensable de mettre en place pour les cheminements doux une signalétique adaptée avec les directions et les distances.

➤ **Sécuriser les traversées des axes de forte circulation et de la voie ferrée par les voies de circulation douces**

La traversée à pied ou à vélo de la RD 68 au niveau de l'axe Islettes Minais est à sécuriser (passerelle, tunnel, feux à la demande, ...). C'est a priori de la compétence de Nantes métropole mais il serait là aussi utile que la municipalité présente les projets envisagés pour recueillir au préalable l'expertise d'usage des citoyens.

Il en est de même pour l'axe Aubinière à l'entrée ouest de Ste Luce ainsi que pour les passages de la voie ferrée (3 passages à 2 voies, 2 passages en tunnel à une voie).

Pour tous ces projets il serait là aussi utile que la municipalité présente les projets envisagés pour recueillir au préalable l'expertise d'usage des citoyens.

Pour la traversée de la RD 68 le CDL proposent en priorité :

1. Un passage souterrain sécurisé avec caméra et éclairage.
2. Passerelle dimensionnée pour piétons et cyclistes
3. Un passage à niveau avec feu tricolore laissant la priorité au chronobus

➤ **Un schéma directeur lucéen des cheminements piétons-vélos**

Le CDL préconise le développement d'un schéma directeur lucéen des cheminements piétons-vélos : voir carte ci-dessous.

En complément il faut aussi intégrer une vision intercommunale en prévoyant des liaisons Thouaré, les Gohards et Carquefou mais aussi valoriser la liaison Sainte Luce-Nantes par les bords de la Loire.

Ce schéma directeur devrait être intégré dans le PLUM et le PDU et faire l'objet l'objet d'un « co budget lucéen-métropolitain » spécifique et lisible.

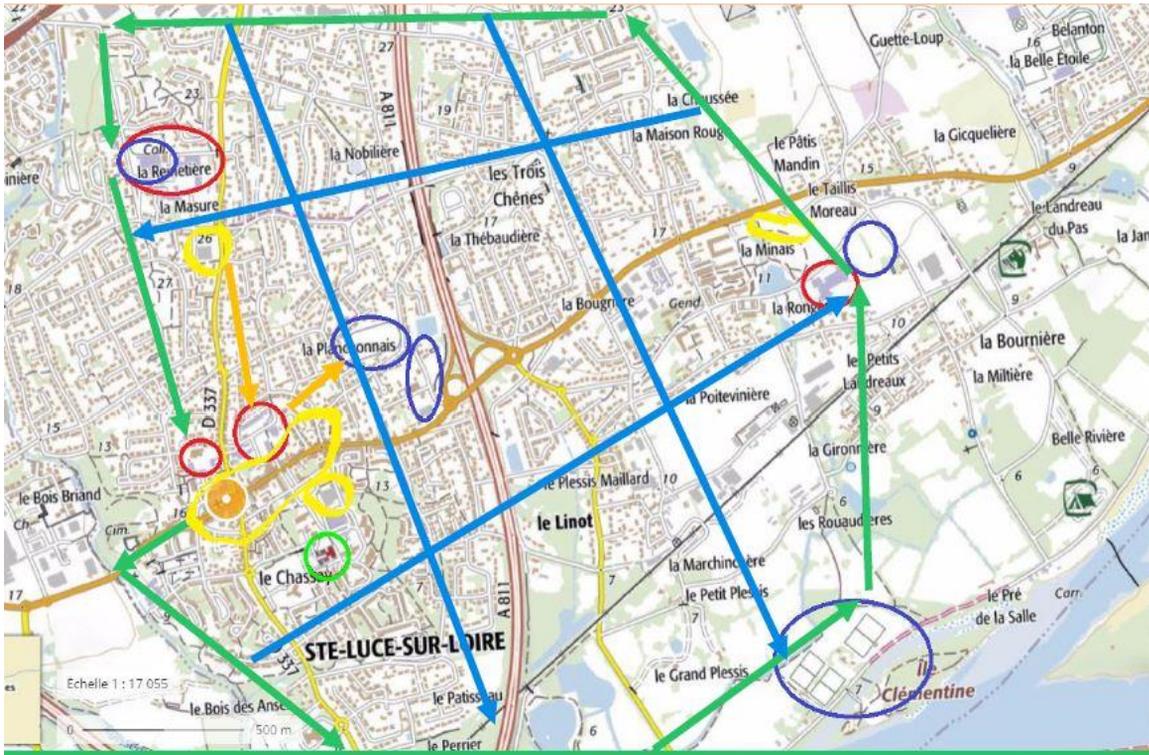
Ce schéma directeur est à accompagner par une signalétique de qualité lisible.

Une sécurisation des cheminements piétons-vélos le long de la rue des Roches est indispensable et de la promenade de Bellevue. Il en est de même pour les cheminements piétons-vélo doux du rond-point rue de la Loire à la rue du Cap-Hornier ainsi que ceux le long de la Loire jusqu'à Nantes.

Les cheminements doux doivent aussi être adaptés aux personnes à mobilité réduite : adaptation de la largeur aux fauteuils des handicapés, déplacements des lampadaires.

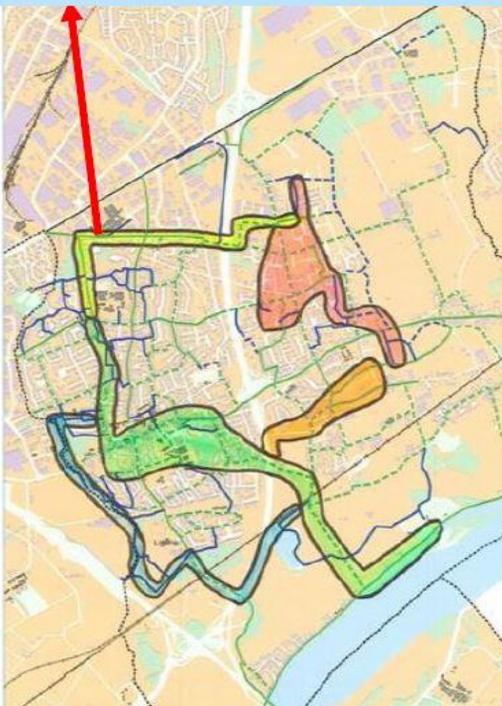
L'installation de « surlumières » pour les passages piétons contribuerait à leur sécurisation.

Projet CDL de schéma directeur lucéen pour mailler les cheminements piétons-vélo



Projet 2012 de plan si de plan déplacement doux

Plan des Déplacements doux (vélos + piétons) projetés à Sainte Luce sur Loire.



Voici ce que donnent transcrit sur le terrain le « périphérique doux » et le maillage décrits précédemment.

Reste à faire l' inventaire de ce qui existe dans un état satisfaisant et de ce qu'il faut construire ou mettre aux normes souhaitées.

- Jaune Itinéraire** Islettes – Reinettière.
- Vert Itinéraire** Reinettière- Clémentine.
- Orange Itinéraire** Minais – Centre ville.
- Rose Itinéraire** Minais – Islettes.
- Bleu itinéraire** Seil – Le plessis.
- Rouge Liaison** Loire- Erdre